



EN PARTICIPANT AU JEU, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSEMENT ET SANS RESERVE LE PRESENT REGLEMENT.
SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LE PRESENT REGLEMENT, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS
PARTICIPER AU JEU.

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS WINGS BUFFALO GRILL
--

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Buffalo Grill, société par actions simplifiée, au capital de 10 664 582.50€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 318 906 443, dont le siège social est situé 9 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge (ci-après dénommée « la Société Organisatrice » ou « Buffalo Grill ») organise, en partenariat avec Coca Cola, un jeu avec obligation d'achat intitulé « JEU WINGS » (ci-après dénommé « le Jeu ») du **1 juin 2026 au 5 juillet 2026** selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Les informations et données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Instagram ou Facebook. En aucun cas Instagram ni Facebook ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 2 - ANNONCE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 1 juin 2026 au 5 juillet 2026 inclus dans un des restaurants participants au jeu.

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par :

- Une cartonnnette sur les tables
- Des newsletters dans le respect des dispositions du RGPD
- Des publications sur les réseaux sociaux
- Un article sur le site internet buffalo-grill.fr

Le tirage au sort sera effectué le jeudi 16 juillet 2026 et le gagnant sera contacté par e-mail dans un délai de 4 semaines.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique, et résidant en France métropolitaine (Corse et DROM-COM exclus), à l'exception des personnels de la Société Organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration, la réalisation ou la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille.

La participation est strictement nominative et le participant peut participer autant de fois qu'il vient consommer chez Buffalo Grill et qu'il consomme une boisson de la gamme Coca-Cola® (Coca-Cola®, Fuzetea,

Sprite, Tropic ou Fanta), dans la limite d'une participation par jours.

Le participant ne peut consommer uniquement une boisson dans un restaurant Buffalo Grill et doit donc consommer un plat proposer à la carte.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Le participant est informé que les informations personnelles qu'il a renseignées valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Ces coordonnées doivent être valides pendant toute la durée du Jeu et dans les 4 (quatre) semaines après la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, le participant doit (conditions cumulatives) :

- Prendre connaissance d'une des communications annonçant le Jeu et les modalités de participation
- Prendre connaissance du présent règlement de jeu disponible sur le site internet Buffalo Grill ou sur le site de participation au jeu concours : <https://buffalogrill.helo-activation.fr/>. Après consultation du règlement, et en participant au jeu, la personne accepte expressément et sans réserve le présent règlement. Si la personne ne souhaite pas accepter le présent règlement, elle ne doit pas participer au jeu.
- Venir déjeuner ou dîner dans votre restaurant Buffalo Grill participant* (voir liste complète des restaurants participants en annexe de ce présent règlement) et commander une boisson de la gamme Coca-Cola® (Coca-Cola®, Fuzetea, Sprite, Tropic ou Fanta), entre le 1 juin 2026 et le 5 juillet 2026 inclus.
- Flasher le QR code disponible sur les communications relayant le jeu en restaurant <https://buffalogrill.helo-activation.fr/>
- pour participer, date et heure française de connexion faisant foi, muni de votre preuve d'achat entre le 1 juin 2026 et le 5 juillet 2026
- Compléter les informations demandées pour les besoins du jeu (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, date de naissance, et numéro de téléphone portable) et prendre en photo son addition (ticket de caisse entier). L'addition doit impérativement comporter une boisson de la gamme Coca-Cola®, ainsi que le nom et coordonnées du point de vente et la date d'achat.
- Donner son accord pour utiliser les données nominatives.

Certains restaurants Buffalo Grill sont susceptibles de ne pas proposer ce jeu concours.

La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement.

En validant ces étapes, vous pourrez **participer au Tirage au sort** à la fin du jeu pour tenter de gagner :

- Un week-end dans un grand parc d'attraction pour 4 (logement avec petit déjeuner et entrées aux parcs)
- 8 tickets distincts pour l'entrée dans un grand parc d'attraction (Disney)
- 2 chèques cadeaux de 100 € valables dans un restaurant Buffalo
- 5 sweat-shirts Buffalo
- 10 trousses Bizcoto
- 10 paires de chaussettes
- 10 tote bags

À la suite d'un tirage au sort effectué par l'étude KALIACT COUTANT ET ASSOCIES dont le siège est 47 Bis Bd Carnot, 13000 Aix-en-Provence, les gagnants seront contactés par e-mail.

Toute participation ou inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après la date et l'heure limite de participation sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation et du gain.

ARTICLE 5 – NON-REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 – CHARTE DE MODERATION

Conformément à la Charte de modération, les participants s'interdisent de publier un contenu, de quelque nature que ce soit, qui serait :

- contraire ou susceptible d'être contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur. A ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative : des contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, illicite, obscène, pornographique, pédophile ; des contributions à caractère politique ou incitant à la haine, à la violence, au suicide, ou autrement légalement répréhensible ; des contributions à caractère raciste, antisémite ou homophobe ; des contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, ; des contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un crime ou d'un délit ; des contributions incitant à la discrimination ou à la haine ; des contributions incitant à une consommation de substances interdites, d'alcool excessive, inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse ; des contributions de nature à porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de son intégrité physique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents ; des liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France ; des contributions appelant au boycott.

- Serait injurieux, grossier, vulgaire.

- Porterait atteinte ou serait susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. A ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre ou une contribution protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins), droits applicables aux bases de données ; les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ; les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers ; Et plus généralement en contradiction avec toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

- Porterait atteinte ou serait susceptible de porter atteinte à la vie privée, l'image ou à la réputation d'une marque, d'un droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle, d'un droit d'auteur, d'un droit d'un tiers, et plus généralement des droits d'une personne physique ou morale. Les spams, « junk mail » ou de « chainmail », les « trolls », « doublons », ou messages assimilés seront systématiquement supprimés. Il est précisé que tous les textes et les photographies pourront être modérés a posteriori, c'est-à-dire qu'ils pourront être supprimés après leur mise en ligne sans autorisation ni information préalable des participants en cas de réclamation de tiers et/ou dès lors que les messages et les photographies concernés ne respecteraient pas la réglementation en vigueur, notre Charte et/ou les termes du présent règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotations.

ARTICLE 7 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 16 juillet 2026 sous contrôle de Maître Coutant, Huissier de Justice pour déterminer le gagnant.

Après vérification de la preuve d'achat, et si le dossier est conforme au règlement, le gagnant recevra un e-mail de confirmation de gain à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation.

Si la preuve d'achat du participant qui a été tiré au sort n'est pas conforme, un suppléant sera tiré au sort par l'huissier.

La preuve d'achat envoyée par le participant sera contrôlée afin de vérifier l'ensemble des informations demandées pour la participation.

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste et de l'identité du gagnant.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le participant ne peut pas bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

Si les coordonnées du gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou toute autre personne d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas bénéficier de sa dotation. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Toutes dotations qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pu être attribuées, ne seront pas remises en jeu.

ARTICLE 8 – DOTATIONS

8.1 Vérification du gagnant

Chaque participant répondant à tous les critères d'éligibilité et de participation prévus au règlement sera comptabilisé.

Les gagnants seront contactés par e-mail dans un délai de 4 (quatre) semaines après la fin du jeu (à l'adresse qu'il aura communiquée) pour la vérification de leurs identités et coordonnées.

Les gagnants feront élections de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquées et confirmées.

8.2 Dotation

Le jeu est doté des lots suivants, attribués au vainqueur sous réserve de la conformité aux modalités de participation du tirage au sort :

- 1 week-end pour 4 personnes dans un grand parc d'attractions (hébergement avec petit déjeuner inclus et entrées aux parcs comprises)
- 8 tickets distincts pour l'entrée dans un grand parc d'attraction (Disney)
- 2 chèques cadeaux de 100 € valables dans un restaurant Buffalo

- 5 sweat-shirts Buffalo
- Trousses Bizcoto
- Paires de chaussettes
- Tote bags

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ni contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, de la non-utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalentes.

8.3 Acheminement des dotations

S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs dotations ne leur seront pas attribuées.

Les dotations ne sauraient faire l'objet d'une contestation quant à leur contenu ou à leur évaluation. Une dotation n'est ni transmissible ni commercialisable. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente, c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'y obligent.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie des dotations gagnées dans les conditions décrites dans le présent règlement, ils perdront le bénéfice complet desdites dotations et ne pourront prétendre à aucune indemnisation ni contrepartie. Les dotations ne seront pas remises en jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

ARTICLE 9 - ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les cas suivants entraîneront une exclusion et disqualification de la participation au Jeu, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées ;
- Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie sous quelque forme que ce soit, utilisation de robots ou procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ;

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre, annuler toute participation en cas de comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

- Toute participation contraire à la Charte de modération du présent règlement.
- Le refus du participant d'autoriser toute vérification concernant son identité, âge, domicile, et autre Coordonnée dans le cadre du Jeu et nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son auteur et/ou utilisateur. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU ET FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants ou aux gagnants.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol ou détérioration des dotations.

Des addendum et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

11.1. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète, du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

11.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

11.3. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de

connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

11.4. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

11.5. La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

11.6. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié, il n'appartient pas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITES SPECIFIQUES

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations en résultant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation et la jouissance des dotations.

ARTICLE 13 – AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IDENTITE DU GAGNANT

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du participant majeur, la Société Organisatrice pourra utiliser, les nom, adresse, et photographie du gagnant, sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

ARTICLE 14 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – DROITS DES TIERS

14.1. Toute participation doit être conforme au présent règlement, aux lois et réglementations en vigueur, et le participant s'y oblige, sous peine d'annulation de sa participation et de poursuites. L'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

14.2. Les images utilisées, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers.

14.3. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, est purement fortuite et ne pourra conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

14.4. Les participants déclarent disposer de l'ensemble des droits nécessaires à la diffusion de sa participation, de ses Commentaires et Photos postées dans le cadre du Jeu. Ils garantissent la Société Organisatrice et ses partenaires contre tout recours d'un tiers à cet égard. A défaut d'être seuls titulaires des droits, les participants garantissent qu'ils ont obtenu par écrit, préalablement à l'envoi du Commentaire Photo, l'ensemble des autorisations et droits nécessaires. A cet égard, les participants s'engagent à fournir par écrit, à la Société Organisatrice, à tout moment, copie de l'ensemble des écrits justifiant lesdites autorisations. Chaque Commentaire/Photo est publié sous la seule responsabilité du participant.

14.5. Les participants en envoyant leur participation, Commentaire/Photo, acceptent de céder à la Société Organisatrice gracieusement et à titre exclusif, pour le monde entier et pour une durée d'un an, l'ensemble des droits d'exploitation, représentation et reproduction qui y sont attachés. La Société organisatrice se réserve ainsi le droit d'exploiter/représenter/reproduire le Commentaire/photo à titre de publicité et de promotion pour ses activités sur tout support existant ou futur.

ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies auprès des participants par la Société Organisatrice lors de leur participation au Jeu ont vocation à être traitées pour le déroulement de celui-ci et à l'attribution des dotations, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires inhérentes à la réalisation du Jeu.

Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société organisatrice ferait appel pour les besoins de l'organisation et de la gestion de Jeu.

Les informations collectées pourront également faire l'objet de prospection commerciale de la part de la Société Organisatrice sous réserve de l'accord exprès des participants.

Le responsable du traitement de ces données est la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice s'engage, à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations personnelles les concernant, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concerne ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Chaque participant dispose également d'un droit à la limitation du traitement et un droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime.

Le participant peut exercer ces droits en adressant un courrier à la Société Organisatrice au 9 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge.

Quant à la participation du Jeu concours, les données collectées seront conservées par la Société Organisatrice pendant un (1) an.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement européenne (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la

protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui, se sont connectées au site et ont répondu aux questions de l'inscription afin d'accéder au jeu et services du site bénéficient d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que le droit à l'effacement de leurs données à caractère personnel.

Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

ARTICLE 16 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est disponible pendant toute la durée du Jeu sur <https://buffalogrill.helo-activation.fr/>.

Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de règlement n'est pas remboursé.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET CONTESTATIONS

Le Jeu est soumis au droit français.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation et l'exécution du règlement sera tranchée par la Société Organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la désignation du gagnant. Les litiges qui ne peuvent être résolus par le présent règlement feront l'objet autant que possible d'un règlement amiable. A défaut, ils seront soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur.

Article 18 - CONTACT

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à service.conso@helo-activation.fr, en précisant «**N°1971 Jeu Wings**» dans l'objet de votre email.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance d'HE&LO ACTIVATION avant le 31/08/2026 à minuit heure de Paris. Le jeu sera définitivement clôturé après cette date.

ANNEXE

*LISTE DES RESTAURANTS BUFFALOS GRILL PARTICIPANTS

Nom restaurant	Adresse	Code postal	Ville
ABBEVILLE-ABBATIS	6 Rue Rose Bertin	80100	ABBEVILLE
AGEN-BOE	Zone de Gardes	47550	BOE
AJACCIO	Lieu-Dit "Strette", la Rocade	20090	AJACCIO
ALBERTVILLE	693 Chemin de la Cassine	73200	Albertville
ALBILESEQUESTRE	Lieu-dit "La baute"	81990	LE SEQUESTRE
ALENCON-VALFRAMBERT	Pôle D'activités d'Ecouves - RN 138	61250	VALFRAMBERT
ALES	Chemin de Francezon	30100	ALES
ALLONNES	ZAC du Vivier	72700	ALLONNES
AMIENS	ZAC De La Vallée des Vignes	80000	AMIENS
AMIENS-LONGUEAU	RN 29	80300	LONGUEAU
AMIENS-NORD	150 Avenue de l'Europe Shopping Promenade	80080	Amiens
AMNEVILLELESTHERMES	ZA de Amneville	57360	Amnéville
ANCENIS-SAINTGEREON	Boulevard de la Prairie	44150	SAINT GEREON
ANGERS-BEAUCOUZE	ZA du Pin	49070	BEAUCOUZE
ANGLET	2 Rue des Pontots	64600	Anglet
ANGOULEME-GONDPONTOUVRE	Rond Point ZI "Les Savis"	16160	GOND-PONTOUVRE
ANNECY-EPAGNY	732 route de bellegarde	74330	Epagny
ARBENT	1 rue François Rochaix	1100	ARBENT
ARCHAMPS	80 route de la Muraz	74160	ARCHAMPS
ARGENTAN	Zone du Parc de Beaulieu	61200	ARGENTAN
ARLES	Parc d'Activités l'Aurélienne	13200	ARLES
ARRAS	47 Aavenue Winston Churchill	62000	ARRAS
AUBENAS	Quartier "Les Chaussades" - ZI du Ponson	7200	AUBENAS
AUCH	24 rue Marguerite Duras	32000	AUCH
AUXERRE	RD 31	89000	AUXERRE
AVIGNONLEPONTET	Lieu-Dit "Périgord"	84130	LE PONTET
AVIGNON-MONTFAVET	Chemin des fresquières	84000	AVIGNON
AVRAINVILLE	RN 20	91630	Avrainville
AVRANCHES	RN 176	50300	AVRANCHES
BAILLYROMAINVILLIERS	Boulevard des Artisans, Bailly-Romainvilliers 77700	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS
BAINDEBRETAGNE	8 Rue de la Seine	35470	BAIN DE BRETAGNE
BALARUC	5022 Centre Commercial AN 2000	34540	BALARUC LE VIEUX
BALLAINVILLIERS	Rue du Plessis Saint-Père	91160	BALLAINVILLIERS
BARLEDUC	ZAC de la Grande Terre	55000	BAR LE DUC
BEAUNE	9 rue Buffon	21200	BEAUNE
BEAUVAIS	RN 1	60000	BEAUVAIS
BEAUVAIS-TILLE	Avenue Marcel Dassault	60000	BEAUVAIS - TILLE
BELFORT-ANDELNANS	Lotissement les Chennevières "Sous le Mont"	90400	ANDELNANS
BERCK	Zone commerciale des Mousquetaires	62180	RANG DU FLIERS

BESANCON-CHATEAUFARINE	ZAC de Châteaufarine	25000	BESANCON
BESANCON-MISEREYSALINES	ZAC de Valentin	25480	MISEREY SALINES
BETHUNE-BRUAYLABUISSIERE	Rue de la Libération	62700	BRUAY LA BUISSIERE
BLOIS	137 avenue de Châteaudun	41000	BLOIS
BORDEAUXLAC	Centre Commercial Aliénor d' Aquitaine	33000	BORDEAUX
BORDEAUXMERIGNAC	65 Avenue du Président Kennedy	33700	MERIGNAC
BOULOGNESURMER- SAINTMARTINBOUL	Lotissement du Blanc Pignon	62200	SAINT MARTIN LES BOULOGNE
BOURGENBRESSE-VIRIAT	893 Route de Paris	1440	VIRIAT
BOURGES	Route de la Charité	18000	BOURGES
BOURGOINJALLIEU	ZAC de la Maladière	38300	BOURGOIN JALLIEU
BREST	allée louis jouvet ZAC de ty douar 29000	29200	BREST
BRETIGNYSURORGE	ZAC Maison Neuve	91220	BRETIGNY SUR ORGE
BRIEY	2 Olympe de Gouges	54150	BRIEY
BRIGNOLES	Rue François DUFORT	83170	BRIGNOLES
CAEN	9 Rue du Professeur J. Rousselot	14000	CAEN
CAEN-MONDEVILLE	Zone Mondeville 2	14120	MONDEVILLE
CAHORS-PRADINES	Lieu dit "côte du Pape	46090	CAHORS
CALAIS	Avenue Roger Salengro	62100	CALAIS
CAMBRAI	95 Rue Jean Goudé	59400	CAMBRAI
CARCASSONNE2(Salvaza)	Route de Maquens	11000	CARCASSONNE
CARCASSONNESUD	RN 113	11000	CARCASSONNE SUD
CARPENTRAS	Lieu dit Les Croisières	84200	CARPENTRAS
CARVIN	Chemin des Postes	62220	CARVIN
CASTELNAUDARY	Espace Méric Lieu-dit En Matto	11400	CASTELNAUDARY
CASTRES	7 Bis rue Henry Le Chatelier	81100	CASTRES
CAUDRY	Boulevard du 8 mai 1945	59540	CAUDRY
CERNAY	2 Rue de normandie	68700	CERNAY
CHALONS EN CHAMPAGNE - SAINTMEMMIE	Avenue du Président Roosevelt	51470	SAINT MEMMIE
CHALONSURSAONE	Lieu-dit "Les Grands Moirots"	71100	CHALON SUR SAONE
CHAMBERY2CHAMNORD	1097 Avenue des Landiers	73000	CHAMBERY
CHAMBERYLARAVOIRE	Lieu-dit « La Trousse »	73490	LA RAVOIRE
CHAMBLY	ZAC Les Portes de l' Oise	60230	CHAMBLY
CHARLEVILLEMEZIERES	ZAC du Moulin Le Blanc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CHARTRES-BARJOUVILLE	ZA de La Torche	28630	BARJOUVILLE
CHASSESURRHONE	17, avenue Frédéric Mistral	38670	CHASSE-SUR-RHONE
CHATEAUBERNARD	Lieu-dit "Belle Vue"	16100	CHATEAUBERNARD
CHATEAUBRIANT	Rue du Général Patton	44110	CHATEAUBRIANT
CHATEAUDUN	Zone d'Activités des Garennes	28200	CHATEAUDUN
CHATEAUTHIERRY	Rue Gustave Eiffel	02400	CHÂTEAU-THIERRY
CHATELLERAULT	ZAC d' Argenson	86101	CHATELLERAULT
CHAUMONT	72 D avenue de la République	52000	CHAUMONT
CHERBOURG-LAGLACERIE	Parc d' Activités des Marettes et du Rond Point	50470	LA GLACERIE
CHILLYMAZARIN	Zone Commerciale La Butte aux Bergers	91380	CHILLY MAZARIN
CHOLET	Avenue Edmond Michelet	49300	CHOLET
CLERMONTFERRAND	101 Boulevard Gustave Flaubert	63000	CLERMONT FERRAND
CLERMONTFERRAND-CEBAZAT	Avenue de la République Les Fourches	63118	CEBAZAT

COLMAR-WINTZENHEIM	Lotissement Carrefour 2	68920	WINTZENHEIM
COMPIEGNE	ZAC Les Mercières	60200	COMPIEGNE
CONCARNEAU	La Croix Neuve	29900	CONCARNEAU
CORMEILLES-EN-PARISIS	Rue Alphonse Beau de Rochas	95240	CORMEILLES EN PARISIS
CORMONTREUIL	Avenue des Goisses	51350	CORMONTREUIL
COSNESURLOIRE	Zone Artisanale Val de Loire	58200	COSNE SUR LOIRE
CREIL-SAINTMAXIMIN	RN 16	60740	SAINT MAXIMIN
CRETEIL	ZA de la Basse Quinte	94000	CRETEIL
CROLLES	755 Avenue Ambroise Croizat	38920	Crolles
DAVEZIEUX	Route de Forez	07430	DAVEZIEUX
DAXSAINTPAULLES-DAX	1777 Avenue de la Résistance	40990	SAINT PAUL LES DAX
DEAUVILLE-TOUQUES	Chemin du Roy	14800	TOUQUES
DIEPPE	ZAC du Belvédère	76200	DIEPPE
DIGNE-LES-BAINS	GALERIE MARCHANDE, SAINT CHRISTOPHE	4000	DIGNE-LES-BAINS
DIJON-CHENOVE	126 Avenue Roland Carraz	21300	CHENOVE
DOLE-CHOISEY	Lieu-dit "Les Prairierottes"	39100	CHOISEY
DOMMARTIN-LES-TOUL	ZAC Le Jonchery	54200	Dommartin Lès Toul
DRAGUIGNAN-TRANSENPROVENCE	Quartier La Foux	83720	TRANS EN PROVENCE
DREUX-VERNOUILLET	44 Route de Chartres	28500	VERNOUILLET
DUNKERQUE-COUDEKERQUEBRANCHE	RN 1	59210	TRANS EN PROVENCE
DUNKERQUE-GRANDESYNTHÉ	Zone Commerciale Auchan	59760	GRANDE SYNTHÉ
EPERNAY-PIERRY	2 PAC Les Forges	51530	PIERRY
EPINAL	Zone Commerciale - RD 46	88000	EPINAL
EPINAY-SUR-SEINE	22-26 Avenue Joffre	93800	EPINAY SUR SEINE
ESTANCARBON	Avenue du pic du midi	31800	Estancarbon
ETAMPES	50 rue des lys zac du plateau de guinette	91150	ETAMPES
ETAMPES	50 rue des lys zac du plateau de guinette	91150	ETAMPES
EVREUX	Boulevard du 14 juillet	27000	EVREUX
EZANVILLE	Centre Commercial Atlas	95460	EZANVILLE
FECAMP-ST-LEONARD	201 rue de la Briqueterie	76400	SAINT LEONARD
FERNEY-VOLTAIRE	52 Rue de Genève	01210	FERNEY VOLTAIRE
FLERS	ZAC du Champs de Course	61100	FLERS
FOIX	ZI de Permilhac	9000	FOIX
FONTAINEBLEAU-AVON	Lotissement des Maraîchers	77210	AVON
FORBACH-MORSBACH	ZI Carrefour de l' Europe	57600	MORSBACH
FOSSURMER	35 Route du Guignonnet	13270	FOS SUR MER
FOUGERES	ZAC de la Guénaudière	35300	FOUGERES
FRANCONVILLE	360 Rue du Général Leclerc	95130	FRANCONVILLE
FREJUS-PUGET-SUR-ARGENS	RN 7	83480	PUGET SUR ARGENS
GAILLARD	ZI La Châtelaine	74240	GAILLARD
GAP	Avenue Emile Didier	05000	GAP
GIBERVILLE	Station BP - A13-	14730	GIBERVILLE
GIEN	Lieu-dit "Le Grand Buisson Sud"	45500	GIEN
GRANVILLE	440, route des mûriers	50400	GRANVILLE
GRASSE	Chemin du moulin de Brun	06130	Grasse
GRENOBLE-ÉYBENS	ZA Les Ruies	38320	EYBENS

GRENOBLESAINTEGREVE	Lieu-dit La ferme de l'hôpital	38120	SAINT EGREVE
GUERET	Lieu-dit "Le Petit Bénéfice"	23000	GUERET
Guingamp	ZA Venelle de Kerholo	22200	Saint-Agathon
GUINGAMP-SAINT-AGATHON	ZA KERHOLO	22200	ST AGATHON
HAGUENAU-SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	4 ZI Schweighouse-sur-Moder Secteur la Sablière	67590	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
ISSOIRE	Lieu dit Grand Mas	63500	ISSOIRE
LACHAPELLESTLUC	Boulevard de l'ouest	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
LAFLECHE	Lieu-dit "La Monnerie"	72200	LA FLECHE
LAMBRES-LEZ-DOUAI	ZAC de l'Ermitage	59552	LAMBRES LEZ DOUAI
LAMEZIERE-CAPMALO	ZAC de Cap Malo - Lieu-dit "La Queue De Loup"	35520	LA MEZIERE
LAON	Lieu-dit « Le Pré Nivelet »	02000	LAON
LAQUEUEENBRIE	ZAC de la Croix Saint Nicolas	94510	LA QUEUE EN BRIE
LAROCHELLE-ANGOULINS	Les Cadelis Est - RN 137	17690	ANGOULINS
LAROCHE SUR YON	Centre commercial Les Flâneries	85000	LA ROCHE SUR YON
LAVAL	11 Lotissement La Grivonnière	53000	LAVAL
LEHAVRE-MONTIVILLIERS	Zone Commerciale La Lézarde	76700	MONTIVILLIERS
LEMANS	Relais des Glonnières	72000	LE MANS
LEMANS-SAINTSATURNIN	ZAC Les Portes de l' Océane	72650	SAINT SATURNIN
LEMPDES	63 Av de L'Europe	63370	LEMPDES
LESCLAYESSOUSBOIS	ZI Le Chêne Sorcier	78340	LES CLAYES SOUS BOIS
LESHERBIERS	Avenue de la Maine	85500	LES HERBIERS
LESPONTSDECE	boulevard Léo Lagrange, Ponts de Cé	49130	Les Ponts-de-Cé
LETOUQUET-CUCQ	121 Avenue de l'Europe	62780	CUCQ
LETREPORT-MERSLESBAINS	Zone des Grands Marais	80350	MERS LES BAINS
LIEVIN	LENS LIEVIN	62800	LIEVIN
LILLE-LEZENNES	Lotissement du Canton du Moulin	59260	LEZENNES
LILLE-LOMME	ZA du Grand But	59160	LOMME
LILLE-RONCQ	Rue de Lille	59223	RONCQ
LIMOGES	20 Avenue de Louis Broglie	87280	LIMOGES
LISIEUX	157 rue Nicolas Dulong	14100	LISIEUX
LISLEADAM	Centre Commercial du Grand Val	95290	L'ISLE ADAM
LONGEVILLELESSTAVOLD	Rue de la rosselle	57740	Longeville-lès-Saint-Avold
LONGWY-LEXY	Zone commerciale LEXY PARK	54720	Lexy
LONSLESAUNIER	Rue de Bercaille	39000	LONS LE SAUNIER
LORIENT-CAUDAN	ZI de Kerpont	56850	CAUDAN
LORMONT	67 Rue Jean Itey	33310	LORMONT
LOUDEAC	Parc Triskell	22600	LOUDEAC
LURE	11 rue de Froideterre	70200	LURE
LYONLIMONEST	Lieu-dit « La Garde Sud »	69760	LIMONEST
LYONMIONS	Lotissement les Meurières	69780	MIONS
MACON-CHARENTRE	Zone Commerciale des Bouchardes	71570	CHARENTRE
MACON-SANCE	ZAC des Platières	71000	MACON
MANTESLAVILLE	Rue du 8 mai 1945	78711	MANTES LA VILLE
MARNESDOLERON-BOURCEFRANCLECHAPUS	Zone d' Activités du Riveau	17560	BOURCEFRANC LE CHAPUS
MARLENHEIM	Lieu-dit "Griessmatten"	67520	MARLENHEIM
MARMANDE	Avenue François Mitterrand, ZAC de la Plaine	47200	Marmande

MARNELAVALLEE-COLLEGIEN	ZI Les Portes de la Forêt	77090	COLLEGIEN
MARSEILLEAUBAGNEGEMENOS	ZAC Plaine de Jouques	13420	GEMENOS
MARSEILLECABRIES	Centre Commercial Barneoud	13480	CABRIES
MARSEILLELAVALENTINE	Avenue de Saint Menet	13011	MARSEILLE
MAUBEUGE-HAUTMONT	29 Rue de Louvroil	59330	HAUTMONT
MEAUX-NANTEUILLESMEAUX	ZAC Les Saints Pères	77100	NANTEUIL LES MEAUX
MELUN-LAROCLETTE	71 Avenue du Général Leclerc	77000	LA ROCLETTE
METEREN	ZAE La Houblonnière	59370	METEREN
METZ-BORNY	16 Rue Jules Michelet	57000	METZ
METZ-JOUYAUXARCHES	Parc Saint Jean	57130	JOUY AUX ARCHES
METZ-SEMECOURT	Lieu-dit « Le Patural de la Maxe »	57280	SEMECOURT
MILLAU	Bld Puech d'Andan	12100	MILLAU
MIRAMAS	1 rue de la Lavande	13140	Miramas
MONCELLESLUNEVILLE	Rue de la Grande Corvée	54300	MONCEL LES LUNEVILLE
MONTARGIS-AMILLY	ZAC de la Pailletterie	45200	AMILLY
MONTBELIARD	Rue Jacques Foilet	25200	MONTBELIARD
MONTEREAUFAULTYONNE	ZAC de la Sucrierie	77130	MONTEREAU FAULT YONNE
MONTESSON	3 à 11 Avenue Gabriel Péri	78360	MONTESSON
MONTLUCON	Quai Forey	3100	MONTLUCON
MONTPELLIERLATTES	ZAC Des Commandeurs	34970	LATTES
MONTPELLIER-SAINTEJEANDEVEDAS	Parc d' Activités La Peyrière	34430	SAINT JEAN DE VEDAS
MONTPELLIERTOURNEZY	ZAC de Tournezy	34070	MONTPELLIER
MORLAIX-SAINTE-MARTIN-DES-CHAMPS	ZA du Launay	29600	SAINT MARTIN DES CHAMPS
MOULINS	Lotissement "La Zone de l'Etoile" - Rue Bad Vibet	03000	MOULINS
MULHOUSE-KINGERSHEIM	159 RUE DE RICHWILLER	68260	KINGERSHEIM
NANCY-ESSEY-LES-NANCY	Avenue du 60 ème régiment d'infanterie	54270	ESSEY LES NANCY
NANCY-FROUARD	ZAC du Saule Gaillard Espace commercial "Grand Air"	54390	FROUARD
NANTERRE	ZI du Petit Nanterre	92000	NANTERRE
NANTES-ORVAULT	La Braudière - 180 Route de Vannes	44700	ORVAULT
NANTES-SAINTE-LUCESUR-LOIRE	RN 23	44980	SAINTE LUCE SUR LOIRE
NANTES-VERTOU	Lotissement « Le Chêne Ferré »	44120	VERTOU
NARBONNE-2-SUD	Croix Sud Route de Perpignan	11100	NARBONNE SUD
NARBONNE-EST	Avenue de la côte des Roses	11100	NARBONNE
NEMOURS	ZAC des Hauteurs du Loing	77140	NEMOURS
NEVERS-VARENNES-VAUZELLES	Route Départementale 40	58000	Varennnes-Vauzelles
NIMES-1	ZAC Ville Active	30900	NIMES
NIORT	Espace Mendes France	79000	NIORT
NOGENT-LE-ROTROU	RN 23	28400	NOGENT LE ROTROU
NOISY-LE-GRAND	Quartier du Montfort	93160	NOISY LE GRAND
NOYELLES-GODAULT	RN 43	62950	NOYELLES GODAULT
NOYON	Lieu-dit « La Haye Juda »	60400	NOYON
OLONNE-SUR-MER	1 Rue Bernard Palissy	85340	Olonne Sur Mer
ORANGE	9003 Avenue de l'Europe	84100	ORANGE
ORGEVAL	1540 Route de 40 sous	78630	ORGEVAL

ORLEANS-SARAN	680 RN 20	45770	SARAN
PAULESCAR	Boulevard de l'Europe	64230	LESCAR
PERIGUEUX-BOULAZAC	10 rue Louise Abbema	24750	BOULAZAC ISLE MANOIRE
PERPIGNAN	Lieu-dit « Au Bon Secours »	66000	PERPIGNAN
PERPIGNAN	Lieu-dit « Au Bon Secours »	66000	PERPIGNAN
PERPIGNAN CHATEAU ROUSSILLON	Chemin de la roseraie	66000	PERPIGNAN 2
PIERRELAYE	Route de Conflans	95480	PIERRELAYE
PLAISIR1SAINTEAPOLLINE	Sainte Apolline	78370	PLAISIR
PLEURTUIT	ZAC de la ville ES Meniers	35730	PLEURTUIT
PLOERMEL	Lieu-dit "Le Champ du Moulin"	56800	PLOERMEL
PONTAMOUSSON	1052 ROUTE DE BRIEY	54700	PONT A MOUSSON
PONTARLIER	Les Grands Planchants Sud	25300	PONTARLIER
PONTAULTCOMBAULT	96 Rue des Prés Saint Martin	77340	PONTAULT COMBAULT
PROVINS	15 Avenue de la Voulzie	77160	PROVINS
QUIMPER	ZAC de Ty Douar	29000	QUIMPER
QUIMPERLE-MELLAC	Lieu dit le Kervidannou 3	29300	MELLAC
RAMBOUILLET	ZA du Bel Air	78120	RAMBOUILLET
REDON	Zone Commerciale de Briangaud	35600	REDON
REIMS-LANEUVILLETTE	8 rue Charles Guggiari	51100	REIMS
REIMS-TINQUEUX	Place du Général de Gaulle	51430	TINQUEUX
RENNES-CESSONSEVIGNE	ZA La Rigourdière	35510	CESSON SEVIGNE
RIVESALTES	Centre Commercial Cap Roussillon Littoral	66600	RIVESALTES
RODEZONETLECHATEAU	Lotissement "La Penchoterie"	12850	ONET LE CHÂTEAU
ROMORANTIN-LANTHENAY	1 Rue des Chardennes	41200	ROMORANTIN LANTHENAY
ROQUES	Lieu-dit « Les Gravettes »	31120	ROQUES
ROUEN-BARENTIN	343 Rue Alexandre Dumas Fils	76360	BARENTIN
ROUEN-BOIS-GUILLAUME	Parc d' Activités de la Bretèque	76230	BOIS-GUILLAUME
ROUEN-SAINTETIENNEDUROUVRAY	2 Rue Pierre de Coubertin	76800	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
SABLE-SUR-SARTHE-SOLESMES	Espace de la Tuilerie	72300	SOLESMES
SAINTAMANDLESEAU	Rocade Nord	59230	SAINT AMAND LES EAUX
SAINTBREVINLESPINS	Parc d'Activités de la Guerche	44250	SAINT BREVIN LES PINS
SAINTBRIEUC-TREGUEUX	10 Rue Alain Colas	22950	TREGUEUX
SAINTDIEDESVOGES	ZAC Hellieule 2	88100	SAINT DIE DES VOSGES
SAINTDIZIER	Lotissement "Chêne Saint Amand"	52100	SAINT DIZIER
SAINTETIENNEFIRMINY	Lot de la Pras 14 impasse Artisans	42700	FIRMINY
SAINTETIENNELAFOUILLOUSE	RN 82	42480	LA FOUILLOUSE
SAINTETIENNELAGRANCROIX	361 rue de la Péronnière	42320	LA GRAND CROIX
SAINTGEORGESDEDIDONNE	Lotissement Commercial La Raboine	17110	SAINT GEORGES DE DIDONNE
SAINTGERMAINLESCORBEIL	ZAC de la Pointe Ringale	91250	SAINT GERMAIN LES CORBEIL
SAINTLO	Lotissement "Parc Europe"	50000	SAINT LO
SAINT-MALO	12 impasse de la Peupleuraie	35400	SAINT MALO
SAINTMARD	ZAC de la fontaine du berger	77230	SAINT MARD
SAINTNAZAIRE-TRIGNAC	ZAC de Savine	44570	TRIGNAC
SAINTOMER-LONGUENESSE	12-14 Route des Bruyères	62219	LONGUENESSE
SAINTPIERRELESELBEUF	Parc d'Activités des Bords de Seine	76320	SAINT PIERRE LES ELBEUF
SAINTQUENTIN	ZAC du Bois de la Chocque	02100	SAINT QUENTIN

SALAISESURSANNE	ZAC de Jonchain Nord	38150	SALAISE SUR SANNE
SALON-DE-PROVENCE	221 Chemin des Entrages	13300	Salon De Provence
SARREBOURG-BUHL-LORRAINE	Route de niderviller Sarrebourg	57400	Sarrebourg
SAUMURDISTRE	Zone d' Activités du Champ Blanchard	49400	DISTRE
SAUSHEIM	3 rue de Lorraine	68390	SAUSHEIM
SAVIGNYSURORGE	Prairie de Savigny	91600	SAVIGNY SUR ORGE
SCIONZIER	415 rue César VUARCHÉX	74950	SCIONZIER
SELESTAT	38 route de Colmar	67600	SELESTAT
SISTERON	Allée des genêts	4200	SISTERON
SOMAIN	Boulevard Louise Michel	59490	SOMAIN
SOYAUX	Lotissement du Parc Commercial	16800	SOYAUX
STANDREDECUBZAC	1250 Avenue de l'Europe	33240	SAINT ANDRE DE CUBZAC
STRASBOURG-FEGERSHEIM	RN 83	67640	FEGERSHEIM
STRASBOURGVENDENHEIM	15 A Rue de L'industrie	67550	VENDENHEIM
TARBES	Boulevard Kennedy	65000	TARBES
TARNOS	Lieu-dit « Les Tuileries »	40220	TARNOS
THIAIS	Senia 246	94320	THIAIS
THIERS	ZAC de Geoffroy La Varenne	63300	THIERS
THIONVILLEYUTZ	Lotissement "Les Carolingiens"	57970	YUTZ
THONONLESBAINS-MARGENCEL	219 Route du Crêt Gojon	74200	MARGENCEL
TOULONLAGARDE	ZAC Saint-Michel	83130	LA GARDE
TOULONOLLIOULLES	Quartier Quiez	83190	OLLIOULLES
TOULOUSE FENOUILLET	92 Rte de Paris	31150	FENOUILLET
TOULOUSE RAMONVILLESAINTAGNE	Parc Technologique du Canal	31520	RAMONVILLE SAINT AGNE
TOURS	ZA de la Petite Arche	37100	TOURS
TOURS-CHAMBRAYLESTOURS	RN 10	37170	CHAMBRAY LES TOURS
TROYES- SAINTPARRESAUXTERTRES	26 Lotissement "l' Aire des Moissons"	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
VALENCE-BOURGLESVALENCE	Lieu-dit « Les Iles »	26500	BOURG LES VALENCE
VALENCE-PORTESLESVALENCE	Avenue du Président Salvador Allende	26800	PORTES LES VALENCE
VALENCIENNES-PETITEFORET	ZAC Auchan	59494	PETITE FORET
VANNES-PLOEREN	Zone de Luscanen	56880	PLOEREN
VENDOME-SAINTOUEEN	Rue du Parc de Bel Air	41100	SAINT OUEEN
VENISSIEUX	Boulevard Laurent Bonnevey	69200	VENISSIEUX
VERDUN	Avenue de Metz	55100	VERDUN
VERNON	Le Puisseau	27200	VERNON
VESOUL-PUSEY	Lotissement L' Oasis	70000	PUSEY
VICHY-BELLERIVESURALLIER	Avenue de Vichy	3700	BELLERIVE SUR ALLIER
VIERZON	ZAC les Forges	18100	VIERZON
VILLEFRANCHESURSAONE	Rue François Meunier Vial	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
VILLEJUST-LESULIS	ZA Courtabœuf - 32 Avenue de l Océanie	91940	COURTABOEUF
VILLEMOMBLE	Parc d' Activités La Garenne	93250	VILLEMOMBLE
VILLENAVED'ORNON	Rue P Proudhon	33140	VILLENAVE D'ORNON
VILLENEUVESURLLOT	ZAC de Parasol	47300	VILLENEUVE SUR LOT
VIRE	Rue de la petite vitesse	14500	VIRE
VITROLLES	ZAC de la TuillièreRue Bachelier L. Béranger	13127	VITROLLES
VOIRON	Rue Jean Monnet	38500	Voiron

